

ce dernier, qui tenait tant à donner la bonne réponse afin de pouvoir demeurer au Canada et y amener sa famille, a commis une erreur. J'attribue au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) tout le mérite qui lui revient, puisqu'il a accordé à cet immigrant un permis spécial et fait ainsi preuve de compassion.

La Commission d'appel de l'immigration prend une attitude différente de celle du ministre. L'enquêteur spécial a posé une colle au candidat et celui-ci a donné une mauvaise réponse. A cause d'une erreur de calcul, on a conclu qu'il n'avait pas assez d'instruction pour entrer au Canada.

J'ai une fille, monsieur l'Orateur, qui est institutrice en Jamaïque depuis deux ans et que l'histoire de ce pays intéresse. Je vous le dis en toute sincérité, la Grande-Bretagne a dominé et contrôlé la Jamaïque pendant 300 ans. Que pensez-vous d'un régime d'enseignement, légué à la Jamaïque après 300 ans de domination, qui fait dire à un Jamaïcain sous forte pression que quatre fois deux et demi font dix et demi? Je ne crois pas que la faute en soit au Jamaïcain, mais plutôt au régime d'enseignement. Oh, je sais, on parle du fardeau de l'homme blanc mais, je vous l'assure, certains Blancs n'ont pas un fardeau très lourd sur les épaules, même s'ils en parlent beaucoup. Je crois que la faute en est au régime d'enseignement établi à la Jamaïque avec tant de tapage et de cérémonies, comme s'il était parfait. Qu'un homme réponde que quatre fois deux et demi font dix et demi fait douter du régime d'enseignement, non pas de l'homme.

Qu'on me permette d'aller plus loin. Cet enquêteur spécial interrogeait sur presque tout, et l'immigrant éventuel, s'il voulait entrer au pays, devait répondre correctement. Par exemple, l'enquêteur a demandé quand avait éclaté la Première Guerre mondiale; quand avait éclaté la Seconde Guerre mondiale; quelle était la date de ceci et la date de cela, et, je puis vous l'assurer, il obtenait des réponses très intelligentes.

Puis, subitement, l'enquêteur spécial a demandé: «Quelle a été la date de l'armistice après la Seconde Guerre mondiale?» J'ai répondu «Un moment, un moment.» Je n'avais pas proféré un mot jusque-là. J'ai dit: «Il n'y a pas eu d'armistice à la suite de la Seconde Guerre mondiale; il y a eu une reddition sans condition et rien de plus.» Alors, l'enquêteur spécial a dit: «Oh. Et quelle fut la date de la reddition sans condition lors de la Seconde Guerre mondiale?»

Comme ce fonctionnaire à l'immigration ne s'y connaissait pas comment le candidat immigrant pouvait-il donner de bonnes réponses? Monsieur l'Orateur, le ministre a souvent dit qu'il nous faudrait améliorer le personnel du ministère de l'Immigration. Je le sais bien, et je sais par où le ministre devrait commencer. Je serais heureux de lui nommer cet homme, de lui faire connaître le nom du fonctionnaire, vous pouvez en être sûr.

Messieurs, je demanderais au ministère de l'Immigration de prendre en considération les quatre cas dont je vous ai saisi. Ils montrent le ridicule des règlements. Il faudrait améliorer ceux-ci ou les abolir. Je ne connais pas de meilleure description des règlements du ministère que celle du *Star* qui les qualifie de «bourbier d'avocasserie.» J'espère sincèrement que le conseil consultatif spécial pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sera très bientôt institué, car le ministère de l'Immigration a certainement besoin d'aide.

• (9.00 p.m.)

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je ne continuerai certainement pas dans la veine de mon préopinant, même si je suis toujours intéressé à entendre le député de York-Humber (M. Cowan) traiter de questions au sujet desquelles on se demande à quoi il veut en venir. Quand je l'entendais parler des avortements, des bébés et des parents illégitimes, je pensais qu'il demanderait au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) de créer des écoles de recyclage pour ces bébés et ces parents-là.

Mais non, il nous a tout simplement parlé des torts de la bureaucratie en matière d'immigration et je crois que ceux-ci, on les constate non seulement au ministère de l'Immigration, mais aussi au sein de celui de la Main-d'œuvre. Plus on semble progresser, plus on se dirige vers une bureaucratie totalitaire où le gouvernement ne pourra plus agir selon ses propres normes, malgré les lois qui, souvent, à prime abord, nous semblent assez bien faites.

Quant au présent bill C-150, puisque je veux uniquement traiter du Conseil canadien de la Main-d'œuvre, je dirai que ce bill, à première vue, était certainement un amendement à l'ancien bill. Il venait corriger certains défauts de l'ancien bill, mais je crains que le personnel qu'on vient de nommer pour la mise en application de ce bill provoquera le plus beau charivari qu'on n'a jamais vu. En effet, le bill stipule que le Conseil sera